



L'AUTRE POLITIQUE : DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT

Cette troisième contribution, après COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN pour sensibiliser les populations congolaises et extérieures à être disponibles à la culture du Travail, de l'Entreprise et du Commerce (in *La Rue meurt* N°684 du jeudi 25 mars 2010, page 4 et site internet <http://www.congo-sangha.com>) et CAHIER DES CHARGES qui présente les opportunités, les avantages et les modalités de premier choix pour investir dans notre Pays (in *La Rue meurt* N°686 du jeudi 29 avril 2010, page 6 et site internet <http://www.congo-sangha.com>), complète les FONDEMENTS de L'AUTRE POLITIQUE pour développer notre Pays ; FONDEMENTS qui font qu'« Ensemble, Construisons l'Avenir - nous le pouvons pour le Congo » est en adéquation avec le « Chemin d'avenir » par la réhabilitation de notre Etat pour aboutir au « Congo na biso », le NOUVEAU CONGO.



1. L'ETAT en tant que AUTORITE SOUVERAINE s'exerçant sur les populations installées sur l'ensemble d'un Territoire déterminé, dénommé Pays, est responsable de la vie de ces populations. A ce titre, L'ETAT a l'obligation de créer les conditions nécessaires pour satisfaire les besoins de ces populations.
2. La satisfaction de ces besoins dépend de la production des biens et services, résultat des activités des Entreprises, elles-mêmes fonction du travail de l'homme.
3. Notre œuvre sera donc bâtie par la force du travail et par voie de conséquence, les populations, en âge de travailler, installées dans notre Pays doivent produire des biens et services aux fins de leurs revenus et des recettes publiques.
4. Ces revenus, recettes publiques et l'aide extérieure multiforme permettront la satisfaction des besoins socio-économiques de notre Pays.
5. Pour concrétiser cette stratégie, des Entreprises petites, moyennes et grandes doivent être réhabilitées, créées et développées.
6. La production alimentaire aux fins de substituer son importation et atteindre l'objectif du Millénaire du Développement y relatif ; les Entreprises intervenant dans les secteurs de base seront priorisées.

7. L'espace du champ d'actions sera le District où l'Administration Territoriale Publique, les services de santé, l'enseignement, l'habitat, l'eau, l'électricité, l'entretien routier, les PTT, les banques, les marchés d'intérêts départementaux seront présents.
8. Le Commerce Intérieur sera développé par les échanges inter-départementaux et l'amélioration des voies de communication terrestres et fluviales.
9. Les Exportations seront développées pour payer nos Importations.
10. Les Investissements publics seront la rampe de lancement du secteur privé qui constituera des Entreprises capables d'offrir des prestations à la hauteur de la demande des biens et services dans notre Pays.

Pour atteindre ces objectifs, une gestion adéquate de nos Finances Publiques et une politique volontariste de création des Entreprises Publiques, qui seront mises en GERANCE, constituent la stratégie fondamentale de nos Perspectives.

Brazzaville, le 1^{er} Mai 2010

Le Président Modeste BOUKADIA

Publié in *La Rue meurt* N°687 du mercredi 19 mai 2010 p. 6 et disponible sur le site internet <http://www.congo-sangha.com>